



Ineas en redressement judiciaire

Par **jmdsm**, le **18/07/2010 à 11:37**

Bonjour,rnrnLa société d'assurance Ineas est actuellement en redressement judiciaire, que conseillez-vous à ceux qui ont souscrit une assurance automobile tous risques chez eux ?rnrnMerci

Par **sosjuju**, le **19/07/2010 à 18:48**

bonjour,rnd'après le site internet, vous n'avez pas d'autre choix que de finir l'année de votre contrat chez eux. vous devez payer vos mensualisations et si vous êtes responsables d'un accident vos réparations sur votre véhicule ont de faibles chances d'être remboursées. celles de la partie adverse (si il y en a une) seront payées.rnDes administrateurs s'occupent du dossier pour assurer une égalité de traitement entre les créanciers dont vous faites parti. rnrnpour une faillite normale il faut se faire connaître en tant que créancier au commissaire chargé du dossier pour pouvoir avoir un retour au niveau de sa créance. (une petite créance n'a quasiment aucune chance de se voir recouvrée)rnrnvu le nombre de créanciers (90000) les administrateurs ont opté pour une autre stratégie qui a l'air plus équitable que celle ci.rnrnsi vous avez un accident non responsable vous serez remboursé par l'assureur adverse intégralement et en cas de responsabilité la tierce partie sera remboursée pour vous éviter à vous d'avoir une dette.rnrnvous avez donc à peine l'équivalent d'une assurance dite "au tiers" avec la seule possibilité d'attendre l'échéance du contrat.rncette situation est celle du 1er juillet et peut changer à tout moment et plutôt dans le sens où vous ne serez plus assuré et dans ce cas vous n'aurez plus les mensualités à payer. (si vous avez payé en 1 fois la cotisation veuillez vous déclarer comme créancier au commissaire dans ce cas)

Par **astridmily**, le **03/08/2010** à **19:23**

bonjour, rnj etais assurée chez ineas depui le 19 oct 09. Je me suis fait voler mon vehicule a 2 reprises le 17 mai et le 20 juin. Pour le premier sinistre aucun soucis sauf que je n ai pas ete remboursé de la pousstte se trouvant dans le vehicule a hateur de 212 euros. Pour le second vol du meme vehicule (pas de chance) j ai eu le droit a la visite d un enqueteur. Le sinistre est clos avec indemnisation accepté au 29juillet 2010 a hauteur de 14790.44 + 212.27 pour les effets personnels. J ai ey de gros soucis avec eux. A aujourd hui je n ai rien d indemnisé. Comment puis je faire pour acclerer la procedure, car je n ai plus de vehicule et j en ai besoin pour travailler. MERCI D AVANCE